

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 28/06/2017

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, DUMONT Michel,, FUSEAU Michaël, SAURA Michel, SANCHEZ Martine, COUPAUD Cathy, ROUSSEAU Michèle, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUCOURNAU Nadine, DUPIELLET Françoise, FAUCHE Mauricette, COVIAUX Christian, HERR Severine, Jean-Louis LANNES, Marc DUPERRIN, Carine TRILLES, Pierre MAGNOL

**ABSENTS EXCUSES** : Carine LE TALLEC qui donne pouvoir à Cathy COUPAUD

**SECRETAIRE** : Daniel GARD

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 6/06/2017. Adopté à l'unanimité.

### **-INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

#### **-Refus-**

8/06/2017 Me PETIT vente DUMAS Carole ZM 177- 1034 m2 – Maison Rouge - 47 000 €  
12/06/2017 Me DE RICAUD vente NUEL Guillaume – ZH 291 – 1300 m2 – ST URBAIN 165 000 €  
15/06/2017 – Me BAUDERE – vente CLAVE Jean – B 935 P – 1073 P – 1470 m2 - Le Bourg – 45 000 €  
19/06/2017 Me PETIT – vente SMA 33- ZC 253 P – 21 A Raison – 331 m2 – 160 000 €  
19/06/2017 Me PETIT – vente SMA 33 – ZC 253 P – 21 b Raison – 89 m2 – 115 000 €  
26/06/2017 Me PETIT – vente POUVRASSEAU – ZH 195-196-197 - Pascoulon 1165 m2 – 41 010 €

#### **2017/79 -VENTE IMMEUBLE PITON – PRIX**

M DUMONT informe le conseil que cette maison est en vente dans 3 agences mais sans exclusivité. Il indique que des travaux complémentaires ont été décidés pour protéger le mur mitoyen et donne le total des travaux sur ce bâtiment, aussi il conviendrait de modifier le prix de vente à 95 000 €

POUR 12 ABSTENTION 7

Le Maire indique qu'il a reçu Mme KIRSCH, sage femme qui souhaiterait acquérir cet immeuble pour la somme de 82 000 € pour agrandir son cabinet.

Après délibération, le conseil municipal demande à M LE MAIRE de demander à Mme KIRSCH de faire une contreproposition qui sera étudiée à la prochaine réunion de conseil municipal prévue fin juillet.

Le maire rappelle que cet immeuble avait été acheté pour créer une activité dans le bourg (agrandissement de la POPOTE), rendre des services à la population mais pas pour du locatif, donc cette offre est à étudier avec intérêt.

#### **2017/80 -MISSION D'ASSISTANCE POUR TRAVAUX MAIRIE**

Afin de préparer au mieux les travaux de réfection de la mairie, le conseil municipal après délibération décide de lancer une mise en concurrence pour une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et pour une étude de faisabilité et programmation pour le projet de rénovation de la mairie.

Pour 19                    Contre 0                    Abstention 0

La commission des bâtiments devra se réunir pour déterminer les besoins dans la mairie et donner une ligne de conduite pour le dossier.

#### **2017/81 -SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION ETIENNE LUCAS**

Le maire donne lecture du courrier de la Présidente qui fait état des problèmes financiers de l'Association qui n'a pas reçu de subvention de la CC Du Grand Cubzaguais alors que la CDC de Bourg leur versait une aide.

Mme SANCHEZ avec Mme FAUCHE indiquent que 19 courriers ont été adressés aux maires et à la CDC du Grand Cubzaguais. 3 municipalités ont répondu favorablement.

Elles précisent qu'elles doivent se rendre à une permanence de la Députée pour parler de leur problème financier. Mme FAUCHE est rassurée, la dénomination Association ne gêne en rien le devenir de l'association.

Le Maire souhaiterait davantage de dossiers de personnes du Cubzaguais pour appuyer les demandes d'aides auprès des mairies concernées.

M. FUSEAU est tout à fait d'accord pour aider l'Association, puisque ce service est sur la commune et en grande partie à la charge de PUGNAC, nous allons développer une stratégie en direction de nos anciens.

Cathy COUPAUD pense qu'il faudrait alerter les médias, pour le désintéressement de la CC du Grand Cubzaguais et des communes voisines.

Le conseil souhaite développer l'association Etienne Lucas pour qu'elle devienne un pôle attractif. Il faut prendre des orientations sur ce que l'on souhaite développer.

Aussi après un large débat, le conseil municipal décide une subvention exceptionnelle de 5 890 € au bénéfice de l'Association Etienne Lucas.

Pour 17                    ABSTENTION 2 (Mme SANCHEZ et Mme FAUCHE qui font partie de l'Association)

### **2017/82 -SUBVENTION POUR COLLECTIF PATRIMOINE 100 €**

Suite à la demande du Collectif Patrimoine de Haute Gironde, le conseil municipal après délibération décide de leur verser la somme de 100 € pour être membre bienfaiteur.

POUR 18 1 ABSTENTION (M. FUSEAU)

Mme DUCOURNAU indique qu'elle fait partie de ce Collectif et qu'elle défend le patrimoine religieux étant présidente de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise de Lafosse. A ce titre elle a sollicité ce collectif pour 2 panneaux monument historique.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **2017/83 -PERMIS BE**

M LANNES rappelle que pour pouvoir tracter la remorque ou le camion + la tonne à eau, le permis BE est nécessaire. Vu le manque de personnel avec le permis adéquat, M LOISELET est prêt à passer ce permis. Il donne le montant du devis reçu de TLJ FORMATIONS de Cubzac les Ponts soit 660 € + frais de présentation à l'examen soit 30 €.

Après un large débat, le conseil municipal accepte de prendre en charge le coût de cette formation et souhaite que le salarié s'engage à la rembourser s'il quitte la collectivité avant 10 ans. (clause de dédit-formation).

POUR 19

#### **2017/84 CREATION DE POSTE**

Le contrat d'agent contractuel de Mme AMBLARD se terminant le 21/09/2017, le conseil municipal après délibération décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial – C 1 à 20/35 H – à la date du 22/09/2017 et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

POUR 19

### **2017/85 -CONCERT A L'EGLISE DE LAFOSSE - 21 JUILLET**

Après délibération, le conseil municipal décide de porter à 7 € le coût de l'entrée de ce concert QUATUOR « Délit de flûtes ».

POUR 19

Le coût de cette prestation sera de 800 €

Le maire indique que l'Harmonie des Hauts de Gironde donnera une représentation BRASSBAND Cotes et Cuivres dans l'église de Lafosse, mais que la date reste à déterminer.

### **2017/86 -DELEGUES DE L'ADMINISTRATION**

Après délibération, le conseil municipal propose pour faire partie de la commission administrative devant procéder à la révision des listes électorales :

- M. DUPIELLET Jacques né le 12/05/1944 à BORDEAUX, retraité, domicilié 10 Raison-33710 PUGNAC (pour les listes par bureau)
- Mme DERAMAT Michelle née GAUTRAUD le 30/03/1950 à JONZAC 17, retraitée, domiciliée 1 Le Bourg- 33710 PUGNAC (pour la liste générale)

### **2017/87 -DELEGUES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**

Après délibération, le conseil municipal propose pour faire partie de la commission administrative devant procéder à la révision des listes électorales :

- M. SEGUY Roger né le 15/02/1939 à LECUMBERRY 64, retraité, domicilié 2 Gravier, 33710 PUGNAC (pour la liste par bureau)
- Mme POLYCARPE Nicole née BRESSON le 12/01/1944 à TEUILLAC 33, domiciliée 16 Rabot, 33710 PUGNAC (pour la liste générale)

### **PREV'ENBUS**

Le conseil municipal après délibération ne donne pas suite à la demande de PREVENBUS qui souhaitait intervenir sur le territoire à partir de septembre pour des missions de prévention. Ce service existant déjà en Haute Gironde par le bus prévention Santé.

### **2017/88 -RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire donne lecture du décret du 27/06 sur les rythmes scolaires ainsi que la lettre du directeur d'académie sollicitant une proposition conjointe de la commune et des écoles pour une éventuelle adaptation du temps scolaire pour la rentrée 2017 à transmettre à l'Inspecteur de l'Education nationale pour avis avant le 6 juillet.

Après délibération, le conseil municipal en concertation avec les deux écoles désire maintenir le système actuel pour cette future année scolaire 2017/2018 soit 4.5 j par semaine et souhaite que les services départementaux de l'éducation nationale prennent leur responsabilité. Un courrier en ce sens sera adressé au Directeur Académique François COUX.

**CANICULE** : Lors de la canicule, la municipalité a réagi en envoyant les enfants de la maternelle dans les salles climatisées. En élémentaire, les salles étaient davantage isolées de la chaleur.

Il est fait mention d'un problème de chaudière en maternelle. Des devis sont en attente pour un changement de chaudière ou mise en place de clim. Ces travaux pourraient être prévus dans un dossier de subvention avec réfection des huisseries et isolation et rabaissement des plafonds.

### **ARBRES**

M LE MAIRE donne le montant du devis d'OTH de 480 € pour les 3 peupliers à abattre près du giratoire de la Cave, qui empêchent de recaler le fossé. Après délibération le conseil municipal décide Que ces peupliers seront coupés en novembre.

Plusieurs conseillers déplorent l'abattage d'arbres et souhaiteraient qu'ils soient replantés. M SAURA rappelle que cette zone doit être mise en zone UY lors d'une prochaine modification du PLU.

Des arbres à contre planter sont signalés dans le bourg, près de la coiffeuse et sur la RD 137. M SAURA pense que l'on devrait rester sur le choix de cyprès.

### **RENOVATION ENERGETIQUE**

Par courrier du 27 juin, le PAYS sollicite les communes pour un 2<sup>ème</sup> Appel à Projets. Un dossier réfection maternelle pourrait être envisagé (pour les ouvertures, un rabaissement du plafond avec une meilleure isolation, et mise de clim). Ainsi qu'un dossier salle des fêtes, toiture - isolation - CLIM.....

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE VAL DE VIRVEE**

Par courrier du 27 juin M. DUMAS Président de la CCC demande une participation de 580 € aux frais de fonctionnement de la piscine de Val de Virvée, ce qui permettrait un accès gratuit au bassin, à tous les enfants de moins de 16 ans. Le conseil regrette que cette action ne soit pas menée pour l'ensemble des piscines du territoire.

### **REUNION AU SCOT LE 6 JUILLET à 18 H,**

Le maire devant se rendre à cette réunion, il souhaite un représentant de la commune à la réunion du collectif patrimoine le même jour. Mme DUCOURNAU assistera à cette réunion.

### **2017/89 -AIRE DE RETOURNEMENT SMICVAL**

A la demande de la propriétaire et après avis favorable du SMICVAL, le conseil municipal décide de modifier l'emprise pour l'aire de retournement nécessaire au SMICVAL pour leur camion qui était de 15 x 19 m.

Une emprise de 11 x 10 reste nécessaire, aussi le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide de réduire l'assiette de la servitude à 11 m x 10 m sur le lot B de la

parcelle ZN 2 P conformément au plan ci-joint, et charge Monsieur le maire de faire le nécessaire auprès de Me SEPZ notaire et de signer toutes pièces et actes en ce sens.

DM (2)

2017/91

2017/92

**2017/90 -SIAEPA**

**TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
ET**

**D'ASSAINISSEMENT DU BOURGEOIS EN SYNDICAT MIXTE A LA CARTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L571 1-1 L5211-17 et L5211-20;

M .le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte d'adduction d'Eau Potable et d'assainissement du Bourgeois et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 18 novembre 2016, le Comité Syndical du Syndicat mixte **d'adduction d'Eau Potable et d'assainissement du Bourgeois** a approuvé la transformation du Syndicat mixte en syndicat mixte à la carte ainsi que les statuts associés.

En effet, M.le Maire le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'application de la loi NoTRE, à compter du 1er janvier 2017, toutes les communes qui seront intégrées à la Communauté des communes de Blaye devraient également lui transférer leur compétence Assainissement Non Collectif du fait que la Communauté des communes de Blaye exerce cette compétence pour ses membres déjà adhérents.

Dans ce cadre, la Communauté des communes de Blaye, dont le marché de prestations de services, relatif à cette compétence est en cours de résiliation, et devrait prendre fin au 31 Décembre 2016, souhaite adhérer au SIAEPA pour bénéficier de ses services. Or actuellement, l'adhésion au Syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bourgeois, entraîne obligatoirement l'adhésion aux trois (3) compétences exercées par ce dernier.

Pour pouvoir répondre favorablement à cette demande, il convenait donc de transformer le Syndicat mixte en Syndicat Mixte à la Carte, afin de permettre aux collectivités qui le souhaiteraient de pouvoir adhérer uniquement pour la ou les compétences souhaitées.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Bourgeois et sur l'approbation des nouveaux statuts.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la modification du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Bourgeois en syndicat mixte à la carte et d'approuver également les statuts correspondants tels qu'adoptés par l'assemblée générale du

SIAEPA du 18 Novembre 2016. Il mandate en outre M le Maire afin de réaliser toutes opérations nécessaires pour finaliser cette démarche au nom de la commune.

### **LA POSTE**

Le maire informe le conseil qu'il a adressé sa pétition aux responsables de la Poste mais qu'il n'a aucun retour à ce jour. Il pense envoyer un courrier à la Direction à Bordeaux ainsi qu'une copie à M. LE PREFET sous couvert du Sous-Préfet. Cette restriction d'horaires d'ouverture du bureau de poste est inadmissible.

### **DIVERS**

Marc DUPERRIN confirme que la fête de la chapelle est annulée cette année, vu l'état de santé de M. MAUVILLAIN et qu'un vide grenier aura lieu dans la cour des écoles le 16 juillet.

Francoise DUPIELLET rappelle le pot en l'honneur du départ des enseignants jeudi à la mairie.

Cathy COUPAUD signale que depuis que ST URBAIN a été refait, elle a eu des doléances pour la route de ST CHRISTOLY. Ces travaux incombent au Département car c'est une route départementale.

M DUMONT informe le conseil que les travaux de couverture au tennis ont commencé et que les réunions ont lieu chaque mardi matin à 9h.

Mme FAUCHE signale que PUGNAC compte un vice champion de France de Horse Ball, Quentin COUDRAY a obtenu la médaille d'argent, le 19 juin dernier à Marnes la Coquette. Il sera honoré le 11 novembre prochain

M GARD indique que les travaux de réfection de l'électricité de la salle des fêtes sont en cours et seront terminés fin juillet.

Mme DUCOURNAU informe le conseil que la vente de livres à la bibliothèque a rapporté 400 € et que l'expo LIRE DIRE a été un succès.

Pierre MAGNOL demande des renseignements sur le cinéma en plein air du 2 septembre prochain. Le choix du film s'est porté sur la « Guerre des Boutons » l'original et est prévu au stade. Une étude pour l'implantation du camion régie et de l'écran sera réalisée.

Il souhaiterait que soit étudiée la mise en place d'une fermeture automatique au portail de l'école par mesure de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.